

Guide d'information préalable à l'inscription

Ecole privée associative à pédagogies multiples,
en chemin vers le 3ème type



Chers parents,

Nous vous souhaitons une bonne réception de ce premier guide, préparatoire à notre très prochaine rencontre.

Il a un double objectif : il vous permet d'avoir une première **connaissance des valeurs**, du **projet pédagogique** et des **modalités de fonctionnement** de notre école. Cela doit vous permettre d'évaluer que c'est un choix cohérent avec vos désirs et possibilités.

De votre côté, nous vous demandons de remplir le formulaire de demande d'inscription directement sur notre site internet. C'est l'outil qui nous permet d'établir une première **vision globale de votre famille et de votre enfant**, afin de vous garantir un accueil le plus singulier possible.

Nous vous remercions de l'attention que vous y porterez et nous nous réjouissons de vous rencontrer bientôt.

L'équipe de l'école.

Cadre de fonctionnement associatif

L'école est portée par une association, dont le Conseil d'Administration est composé de parents ; c'est une structure privée, du premier degré (maternelle et élémentaire), hors contrat avec l'éducation nationale : un contrôle pédagogique est effectué environ tous les 2 ans, visant à s'assurer que le droit d'instruction de chaque enfant est respecté et que les compétences du socle commun sont visées, mais l'Etat n'est pas engagé dans la mise en œuvre de l'école. Cela signifie qu'aucune aide extérieure n'intervient pour assurer le fonctionnement de la structure.

Cela signifie également que l'école est totalement libre de son fonctionnement : propositions pédagogiques, nombre d'enfants accueillis, rythme d'ouverture,

L'école est laïque et accueille les familles de tout horizon (religieux, culturel ...)

Caractère participatif

Cœur d'école est un projet associatif : les familles ne sont pas consommatrices d'un service mais actrices d'un projet collectif.

Les familles s'engagent pour l'école : dans les valeurs mais aussi dans les faits avec un investissement familial important. Chaque parent est responsable du bon fonctionnement de l'école dans un esprit de coopération et de solidarité, à l'instar de ce qui est impulsé avec les enfants.

Nous avons estimé l'investissement familial nécessaire à minimum 40 heures par an et par famille (20h/mois dans le cas d'une famille monoparentale) pour maintenir des frais de scolarité à 3600 euros/an. Cette estimation sera ajustée (à la hausse ou à la baisse) en fonction de l'évolution des besoins réels pour assurer le bon fonctionnement de l'école.

Les parents ont le choix de s'investir dans une ou plusieurs commissions ou sur une tâche en particulier en début d'année ou lors de l'inscription (ex : Financement, Communication, Travaux, Garderie, etc.), afin que chacun puisse trouver la place qui lui convient le mieux.

Le règlement intérieur d'association détaille l'organisation associative interne.

Garderie et pause méridienne

La garderie est un service que se rendent les parents entre eux de manière solidaire, afin que l'école puisse fonctionner. Les enseignants assurent aussi certains créneaux de garderie.

La garderie a lieu de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h30.

La pause méridienne des enfants a lieu de 12h30 à 14h. Deux parents bénévoles formés

ou un jeune en service civique et un parent surveillent le repas et la récréation en binôme durant le temps de pause des enseignantes de 12h30 à 13h35.

En moyenne, chaque famille doit assurer environ 4 créneaux de 30 minutes ou 1 heure par période (entre chaque vacance scolaire) si le nombre de familles s'élève à 15.

Ménage

Les parents effectuent le ménage et l'entretien des locaux à tour de rôle chaque soir d'école environ 3 à 4 fois par période et par famille, durant environ 45 minutes (norme du protocole sanitaire actuellement en vigueur).

Journées ruche

Une ou plusieurs journées ruche peuvent être organisées ponctuellement juste avant la rentrée de septembre ou dans le courant de l'année. Elles concernent la réalisation de gros travaux annuels, aménagement, déménagement, grand ménage ou la préparation/installation d'un événement ponctuel type fête de l'école.

Cadre de fonctionnement de l'école

Effectif

L'école accueille au maximum 30 enfants de 3 à 12 ans en une classe multi-âge. Deux groupes sont constitués selon des critères d'âge, chacun avec une enseignante référente, la journée s'organisant autour de temps propres à chaque groupe et de temps en commun.

Les enfants qui s'inscrivent à Cœur d'Ecole ne peuvent pas porter de couches à l'école et sont autonomes pour assurer leur hygiène aux toilettes. Ce sont des conditions d'accueil.

Rentrée échelonnée

Les enfants de Petite Section de maternelle ou ceux pour qui c'est une première scolarisation bénéficient d'une rentrée échelonnée pour se familiariser progressivement à leur nouvelle école avant d'y passer des journées entières. Nous vous communiquerons au plus tôt le planning de rentrée.

Si cette organisation n'est pas possible pour vous, nous accueillerons bien sûr les enfants toute la journée.

Mi-temps

Nous proposons d'accueillir les enfants de Petite Section à mi-temps 4 demi-journées par semaine. La scolarité, à mi-temps, est facturée 220 euros/mois.

Attention : la possibilité de cet accueil à temps partiel est soumise à l'accueil d'un autre enfant à temps partiel le complétant.

Processus d'admission

1. Premier contact de la famille à l'école par téléphone, ou par mail, ou via le formulaire du site internet. L'école transmet le présent document ainsi que le projet éducatif et la famille remplit en ligne le formulaire de demande d'inscription.

La famille a alors connaissance des grandes lignes du fonctionnement, des valeurs portées par l'école, des orientations pédagogiques.

L'école a une vision globale de l'enfant et de sa famille pour préparer l'entretien.

2. Visite et entretien, à l'école si possible, avec l'enfant, ses deux parents, la directrice et la coordinatrice administrative, pour répondre aux questions de la famille sur le projet éducatif et associatif. Participation à une porte ouverte ou visionnage de la porte ouverte en ligne.
3. Commission de pré-admission des nouveaux inscrits en fonction des critères suivants : âge, sexe, profil, date de demande d'inscription, ceci afin de conserver une hétérogénéité dans la classe.

Une liste d'attente sera établie pour les enfants qui ne pourront être inscrits à l'école. Les responsables légaux seront contactés dès qu'une place correspondant au profil de l'enfant sera disponible.

Priorité est donnée aux familles ayant déjà un enfant inscrit à l'école.

4. Organisation d'une journée d'immersion où un parent et l'enfant doivent être présents et débrief avec la directrice.
5. Avis définitif de la commission. La coordinatrice transmet le dossier d'inscription. La famille remplit un dossier d'inscription par enfant.
6. L'enfant est inscrit pour l'année dès la réception du dossier d'inscription dûment rempli avec les divers documents signés par les deux parents / représentants légaux.

Repas

Le repas est fourni par la famille dans une boîte isotherme / thermos ; il est pris en commun. Chaque enfant doit venir à l'école avec son repas, ses couverts, sa serviette de table et sa gourde. Si vos enfants goûtent le matin et l'après midi, vous pouvez leur fournir un goûter dans leur sac.

Pédagogie

Il est absolument nécessaire que la famille adhère pleinement au projet éducatif et pédagogique - qui en est sa traduction concrète au quotidien - et le comprenne pleinement.

Nous souhaiterions particulièrement attirer votre attention :

- En mettant votre enfant à l'école, il développera ses compétences à son rythme et non à celui de l'éducation nationale. L'acquisition des compétences du socle commun reste un objectif porté par l'école.
- L'objectif pédagogique est la liberté et l'autonomie des enfants, les choix pédagogiques s'orientent dans cette direction. Pour atteindre cet objectif, le cadre peut-être resserré ou assoupli selon les enfants et la dynamique du groupe et il est laissé à l'appréciation de l'équipe enseignante.
- La confiance envers le projet et l'équipe est primordiale.

Engagements financiers et administratifs

Les frais de scolarité s'élèvent, pour l'année scolaire à temps plein, à 3600 € pour le premier enfant puis 2600 € pour les enfants suivants. Pour les enfants en Petite Section étant à mi-temps, les frais de scolarité s'élèvent à 2200 € pour l'année scolaire.

Les frais administratifs s'élèvent à 220€ par enfant et par an. Ils sont encaissés dès remise du dossier d'inscription complet.

Le montant de l'adhésion familiale est de 20€ par an et par famille.

Règlement intérieur de l'école et de l'association, projet éducatif et pédagogique

Le règlement intérieur de l'école permet à l'école de garantir un environnement favorable aux enfants.

Le règlement intérieur de l'association décrit l'organisation de l'association et énonce les règles collectives internes pour permettre un fonctionnement clair et assumé collectivement.

Le projet éducatif détaille le cadre pédagogique de Cœur d'école, défini par le Conseil d'administration et voté en Assemblée Générale, le projet pédagogique en est son application concrète dans le quotidien de l'école, décidé par les enseignantes. Chaque parent doit les avoir lu et s'engage à les respecter.

Communication école / famille

Le lien authentique entre les familles et l'école nous paraît fondamental à construire dans la confiance et le dialogue. Plusieurs espaces de communication sont prévus, formels et moins formels, individuels et plus collectifs.

➤ les réunions enseignants / parents :

- La famille et l'équipe peuvent solliciter **un entretien à tout moment de l'année** s'ils en ressentent le besoin.
- **Trois réunions trimestrielles** seront l'occasion de faire un bilan par les enseignantes et d'avoir un temps d'échange. La présence des parents est indispensable.
- Des **apéro pédagogiques** seront également proposés plusieurs fois dans l'année, à un rythme variable. Ces moments conviviaux ont pour principale vocation la compréhension mutuelle, le partage et la communication, dans une visée de cohérence entre l'école et la maison.

➤ une réunion "asso" par trimestre environ est indispensable pour faire le point sur l'organisation associative, les garderies, le ménage, les travaux, pour évaluer les ressentis et les besoins; et pour décider d'éventuels ajustements nécessaires + une Assemblée générale par an minimum.

➤ les cafés ou goûters des parents à l'initiative d'un parent : moment informel où les parents peuvent prendre le temps d'échanger.

➤ les listes de diffusion par mail, groupes Whatsapp, groupe facebook interne à l'école permettent la communication entre parents concernant les garderies et la vie de l'école par exemple, entre enseignants et parents, entre parents au sein d'une commission.

Une charte relationnelle est jointe au règlement intérieur et décrit ce vers quoi nous souhaitons que le collectif tende en terme de communication, au sein de l'école, afin de pouvoir coopérer malgré les éventuels désaccords dans le respect et la bienveillance.

Un calendrier annuel est transmis lors de l'inscription ou en début d'année et régulièrement actualisé.

Synthèse des engagements

Pour résumer, lors de votre inscription définitive, vous vous engagerez à :

1. **Solliciter un entretien avec les enseignantes** dès que le besoin apparaît.
2. **Participer aux réunions trimestrielles “école”, aux Assemblées Générales, aux réunions “asso”**. Les dates seront fixées à la réunion de rentrée pour l'année scolaire entière.
3. **Faire le ménage dans l'école** à tour de rôle avec les autres parents.
4. Participer de manière solidaire à la **garderie parentale**.
5. **Participer aux journées “ruche”**: gros travaux ou grand ménage annuel, préparation d'un événement ponctuel.
6. Vous impliquer dans **une des missions décrites dans le règlement intérieur d'association** au sein ou non d'une commission et/ou être membre du bureau.
7. Effectuer mes **40h de bénévolat/an et /famille minimum** (ou 20h pour les familles monoparentales) ou plus en fonction des besoins et/ou envies.
8. Transmettre les **divers documents lors de l'inscription dans les délais impartis**.
9. Signer et adhérer au **projet éducatif et pédagogique**.
10. Signer et respecter **le règlement intérieur d'association, dont la charte relationnelle et le règlement intérieur de l'école**.

Nous vous incitons à préparer vos questions avant notre entretien.
A bientôt !

L'équipe de Coeur d'école